



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Air France

Question écrite n° 97664

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'évaluation des améliorations d'organisation du coût global des chutes de neige pour notre compagnie nationale Air France, durant le mois de décembre 2010. En effet, au-delà des vaines polémiques, durant cette période de rigueur hivernale habituelle, il semblerait tout de même que la compagnie nationale ait eu à prendre des décisions rapides et coûteuses, notamment au niveau des annulations de vols (souvent au dernier moment). Cette situation a suscité un très vif mécontentement à l'égard de la compagnie nationale, qu'il conviendrait de pallier par une communication de vérité et d'image, expliquant clairement les carences et les améliorations à apporter, en cas de renouvellement de ces conditions atmosphériques, qui risquent de se renouveler du fait du réchauffement climatique sur notre planète. Dès lors, il conviendrait que les pouvoirs publics puissent se rapprocher de notre compagnie nationale pour obtenir cette communication d'explication et d'amélioration, ainsi que restauration d'image, parallèlement à l'information sur les conséquences financières et économiques pour Air France. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Les intempéries exceptionnelles du mois de décembre 2010, avec notamment 14 jours de chutes de neige à Paris, ont fortement perturbé, à des degrés divers, le fonctionnement des aéroports parisiens. Toutefois, ceux-ci ont été maintenus ouverts pendant la plus grande partie de ces intempéries, contrairement à la plupart des autres aéroports européens dans la même situation. Ils ont néanmoins vu leur capacité opérationnelle réduite, avec un fort impact sur les compagnies et leurs passagers, notamment pour Air France. Pour améliorer l'organisation générale du transport aérien lors d'épisodes neigeux intenses, les principaux acteurs concernés, dont la compagnie Air France, ont été réunis le 13 janvier 2011 à l'initiative de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, et du secrétaire d'État chargé des transports. Ce retour d'expérience a permis de retenir quinze mesures qui ont été présentées au conseil des ministres du 19 janvier 2011. Ces mesures s'organisent selon les cinq axes de progrès suivants : le dégivrage des avions et des pistes (augmentation du stock de glycol, des aires de dégivrage...) ; l'information des passagers (via des messages sur les téléphones portables, un site Internet, les écrans des aérogares...) ; la prise en charge des passagers (centralisation de l'information sur les capacités hôtelières, mise à l'étude du remboursement des billets aux bornes électroniques) ; l'accès aux aéroports (déneigement prioritaire des axes reliant les villes aux aéroports, extension des horaires des transports en commun ferrés) ; la réglementation européenne (coordination européenne des déroutements d'avion, présence obligatoire d'un chef d'escale de chaque compagnie dans les principaux aéroports). Le secrétaire d'État chargé des transports a présidé, le 15 avril, une table ronde sur le suivi de la mise en place de ces mesures. Ce point d'étape a permis de constater que près de la moitié des quinze mesures sont d'ores et déjà en place et que toutes seront prêtes en octobre 2011. Une nouvelle rencontre sera programmée en octobre 2011 afin de s'assurer, avant l'entrée dans la période hivernale, de la bonne mise en application de l'ensemble des mesures décidées par le Gouvernement le 19 janvier 2011.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97664

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 136

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6657